

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-089

Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEdT 2027 – 2029) et du Plan mercredi (2027-2029)

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Martine FREBOURG, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Anthony LABALME, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT, Alexandre VITTOZ

Présents « Groupe de la Minorité » :

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Annie THOMÉ à Laetitia PERROQUIN

Secrétaire de séance :

Floriane ESCOLANO

Madame Floriane ESCOLANO, Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le Projet Éducatif Territorial (PEdT) formalise une démarche permettant aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs avec tous les acteurs concernés. L'enfant est au centre de cette démarche.

À l'initiative de la collectivité territoriale compétente, ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux pour une durée de trois ans.

La commune de La Balme de Sillingy est dotée d'un PEdT pour une durée de 3 ans.

Par délibération n° 2022-092 du 5 décembre 2022, le troisième PEdT a été approuvé pour la période 2023-2025, puis prorogé d'une année par la délibération n° 2025-019 du 17 mars 2025, compte tenu du calendrier des élections municipales, ne permettant pas la mise en place de la démarche habituelle de renouvellement du PEdT.

Le PEdT 2023-2026 a également été labellisé « Plan mercredi », dispositif mis en place par l'État afin de favoriser une meilleure cohérence entre les temps scolaire et périscolaire, et de soutenir le développement d'accueils de loisirs de qualité le mercredi, dans l'intérêt de l'enfant. Cette labellisation a permis à la commune d'obtenir une bonification du soutien financier versé par la Caisse d'allocations familiales (Caf) au titre du soutien aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), et de développer ainsi une nouvelle offre sur le temps du mercredi.

Sur la base d'une description du territoire, d'une photographie générale, d'un diagnostic territorial de celui-ci et d'une présentation de l'organisation éducative et de loisirs actuelle, le PEdT 2027-2029 définit en conséquence trois axes de travail pour les trois prochaines années :

- La valorisation des ressources du territoire
- La citoyenneté
- La prévention

Ces axes de travail sont le fruit d'une réflexion partenariale entre les membres du comité de pilotage.

Les axes du « Plan mercredi » définis dans la charte qualité produite par les services de l'État sont les suivants :

- Veiller à la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec ses acteurs et les besoins de l'enfant
- Développer des activités éducatives de qualité et variées (en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale).

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2022-092 en date du 05 décembre 2022 approuvant la convention relative au projet éducatif territorial ;

VU la délibération n° 2025-019 du 17 mars 2025 portant approbation de l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif de territoire (PEdT) ;

VU l'exposé présenté par Madame la Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve le Projet Éducatif Territorial 2027-2029 et le Plan mercredi 2027-2029, figurant en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

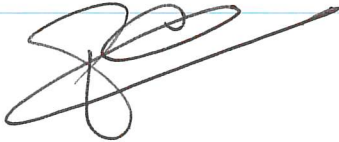
Autorise Madame le Maire à signer la convention relative au Projet Éducatif territorial 2027-2029 et au Plan mercredi 2027-2029, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO**



**Le Maire
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026



ID : 074-217400266-20260928-DEL_2026_089-DE

Annexe 1 à la délibération n° 2026-089

Approbation du projet éducatif territorial (PEdT 2027 – 2029) et
du Plan mercredi (2027-2029)

PEDT

Projet éducatif de territoire 2027 - 2029

Collectivité territoriale porteur du projet : Mairie de la Balme de Sillingy
13, route de Choisy
74 330 La Balme de Sillingy

Représentée par : Mme MUGNIER Séverine, Maire

Nom et prénom du correspondant : PILLIARD Stéphane
Fonction : Directeur du service enfance, jeunesse et éducation
Téléphone : 06 84 81 13 07
Adresse électronique : spilliard@labalmedesillingy.fr

Public concerné (âges) par le PEDT : Enfants de 3 à 15 ans

Date de présentation du projet : Conseil municipal du lundi 28 septembre 2026

Le contexte : le périmètre et le public

La Balme de Sillingy : Entre montagne et lac, un village préservé et dynamique



Localisation et identité

Nichée au pied de la montagne de la Mandallaz, La Balme de Sillingy est une commune haute-savoyarde située à environ 13 km d'Annecy. S'étendant sur 1 651 hectares, elle compte 5 336 habitants (2023).

Elle fait partie de la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU), aux côtés de six autres communes : Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard et Sallenôves.

Un cadre naturel : Entre montagne et lac

La Balme de Sillingy séduit par son environnement préservé, entre les pentes de la Mandallaz (classée en arrêté de biotope) et les berges apaisantes du lac du Tignet. Les sentiers balisés de la Mandallaz offrent des points de vue spectaculaires, tandis que le lac du Tignet, entouré d'une végétation luxuriante, est un havre de paix prisé des pêcheurs et des promeneurs.



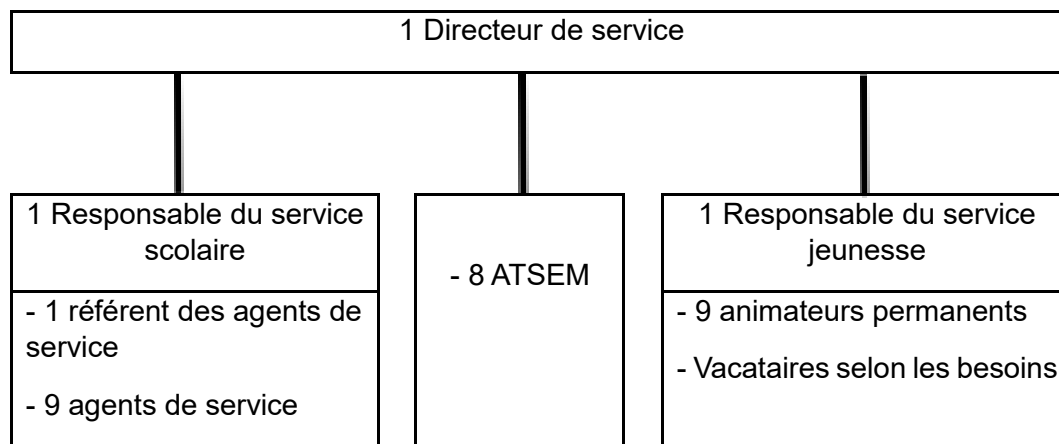
Une commune ancrée dans son territoire : Entre tradition rurale et modernité

Proche d'Annecy, La Balme de Sillingy a su conserver son charme de village tout en développant une économie locale dynamique. La commune compte :

- ✎ Plus d'une dizaine d'exploitations agricoles actives.
- ✎ Un marché de producteurs locaux chaque dimanche matin.
- ✎ De nombreux artisans et commerçants qui animent la vie économique.

Les temps éducatifs

1) Une direction enfance, jeunesse et éducation



2) Le temps scolaire

Organisée autour de trois hameaux, la commune dispose de quatre écoles :

- ✎ École du Marais (chef-lieu, maternelle et élémentaire)
- ✎ École d'Avully (hameau d'Avully)
- ✎ École de Vincy (hameau de Vincy)

Evolution des effectifs scolaires

	Année scolaire 2022 - 2023	Année scolaire 2023 - 2024	Année scolaire 2024 - 2025	Année scolaire 2025 - 2026
Ecole d'Avully	135	129	133	136
Ecole maternelle du Marais	93	90	81	88
Ecole élémentaire du Marais	165	171	165	167
Ecole de Vincy	142	142	141	147
Total	535	532	520	538

Répartition des élèves pour l'année 2026-2027

Total : 508 élèves répartis dans les écoles publiques de la commune.

- ✓ **École d'Avully** : 116 élèves (23% du total)
- ✓ **École de Vincy** : 143 élèves (28% du total)
- ✓ **École élémentaire du Marais** : 150 élèves (29% du total)
- ✓ **École maternelle du Marais** : 99 élèves (19% du total)

Les horaires Scolaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h20-11h30	8h20-11h30		8h20-11h30	8h20-11h30
APRES-MIDI	13h20-16h30	13h20-16h30		13h20-16h30	13h20-16h30

La commune apporte un soutien aux écoles du territoire en mettant à disposition des moyens matériels, culturels et financiers. Ces actions visent à favoriser les conditions d'apprentissage et à garantir l'égalité d'accès aux services pour tous les élèves.

Accès aux infrastructures sportives

La commune facilite l'accès aux équipements sportifs pour les trois groupes scolaires. Plusieurs infrastructures sont ainsi mises à disposition :

- ⇒ La salle Daviet (gymnase) pour les activités sportives ;
- ⇒ l'Agorespace du Domaine du Lac pour les activités estivales ;
- ⇒ La Halle Roger Dumas pour la pratique de l'escalade, avec l'aide des parents d'élèves habilités.

Médiathèque et Micro-folie

La commune veille à offrir un accès à la culture pour tous les enfants, grâce à la médiathèque et la Micro-Folie.

Ces dispositifs culturels sont mis gracieusement à la disposition des trois groupes scolaires. La bibliothécaire et la médiatrice Micro-Folie peuvent accueillir les enfants à l'Espace 2000 ou se déplacer dans les écoles.

Cette offre, riche et variée, est conçue en collaboration avec les enseignants pour s'adapter aux programmes scolaires.

En 2025, plus d'une cinquantaine de médiations Micro-Folie ont été organisées pour les élèves de la commune, et la médiathèque a accueilli 160 classes au cours de l'année.

Intervention de la police municipale

Formations de prévention auprès des enfants de cycle 2 et cycle 3

- Permis vélo pour les CM2
- une ½ journée théorique en classe et une ½ journée pratique sur le terrain
- Permis piéton pour les CE2
- ½ journée en classe
- Intervention sur un sur le harcèlement pour les classes de CM2
- ½ journée en classe

Apprentissage de la natation

La commune soutient l'apprentissage de la natation en facilitant l'accès à la piscine. Elle prend en charge financièrement les transports ainsi que les entrées.

Projets pédagogiques extérieurs

La commune accompagne les projets pédagogiques extérieurs, comme les classes vertes ou les classes de neige.

Elle apporte une aide financière pour ces séjours et met à disposition des ATSEM pour encadrer les sorties des classes maternelles.

Festival des Arts Scéniques

La commune favorise l'accès à la culture artistique à travers le Festival des Arts Scéniques, organisé chaque année à l'Espace 2000.

Les élèves des écoles sont invités à assister à une représentation, le jeudi de cette semaine, en alternance entre les classes maternelles et élémentaires.

La commune assure également la prise en charge des transports pour les écoles d'Avully et de Vincy.

L'ensemble de ces actions illustre l'engagement de la commune en faveur de la réussite éducative et de l'accès aux activités sportives, culturelles et pédagogiques pour tous les élèves

3) Les temps périscolaire et extrascolaire

3.1) Le temps périscolaire

a) L'accueil périscolaire est proposé dans les trois groupes scolaires, le matin et le soir, ainsi qu'à midi pour la restauration scolaire.

Il a lieu du premier au dernier jour de classe les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

- ☛ L'accueil du matin des enfants s'effectue de 7h30 à 8h15.

L'accueil du matin est un moment calme durant lequel les ATSEM se rendent disponible et à l'écoute des enfants et des parents, en fonction de leurs besoins.

Les ATSEM disposent de tablettes pour enregistrer l'arrivée des enfants.

Les activités proposées le matin sont libres (coloriage, lecture, petits bricolages, jeux de société...), mais il peut également s'agir de jeux collectifs d'intérieur proposés par les ATSEM.

À partir de 8h20, les enfants de la maternelle sont accompagnés par les ATSEM jusqu'à leur classe et remis à leurs enseignants.

➡ L'accueil du midi des enfants s'effectue de 11h30 à 13h20.

Les enfants de chaque école doivent s'enregistrer auprès des animateurs via une tablette avant de se rendre au restaurant scolaire.

Avant et après chaque repas, les enfants se rendent aux sanitaires pour se laver les mains.

Pour les enfants de l'élémentaire, les 3 restaurants scolaires fonctionneraient en self-service. Dès leur arrivée, ils prennent leur plateau, leurs couverts (fourchette, couteau, cuillère) et leur verre, puis s'installent librement aux tables réservées à leur tranche d'âge.

Le self-service vise à favoriser l'autonomie des enfants et à les responsabiliser. Les repas sont pris de manière échelonnée, en fonction des places disponibles dans le restaurant scolaire.

Pendant ce temps, les enfants qui ne sont pas encore passés au self peuvent participer, s'ils le souhaitent, aux activités sportives, manuelles ou culturelles proposées par les animateurs.

À partir de 13h15, les enfants de PS partent à la sieste.

➡ L'accueil du soir des enfants s'effectue entre 16h30 et 18h30.

Les ATSEM et les animateurs disposent de tablettes pour enregistrer les enfants présents à 16h30.

Un temps de goûter est proposé aux enfants de 16h30 à 17h.

L'enfant inscrit en périscolaire du soir à partir de 16h30 ne peut être récupéré qu'à partir de 17h.

À partir de 17h, diverses activités sont proposées en fonction des envies des enfants ou du thème défini par l'équipe d'animation (animateurs ou ATSEM).

Le départ des enfants s'échelonne entre 17h et 18h30. Lorsqu'un enfant quitte l'accueil, l'animateur ou l'ATSEM enregistre son départ sur la tablette.

b) L'accueil périscolaire du mercredi, est assuré sur le groupe scolaire du Marais, soit en demi-journée (matin avec repas inclus), soit sur une journée complète, et ce uniquement en période scolaire.

Il accueille les enfants de 3 à 10 ans les mercredis inscription possible soit à la demi-journée le matin (de 7h45 à 13h – repas compris) soit à la journée.

Les horaires sont les suivants :

- ☉ L'accueil des enfants s'effectue de 7h45 à 9h.
- ☉ Le départ des enfants s'effectue de 17h à 18h15.

Une journée type a l'accueil de loisirs

7h45- 9h : Accueil échelonné des enfants

9h -11h00 : Activités (artistiques, sportives ou culturelles)

11h00 -11h30 : Temps libre

11H30 -13h00 : Repas dans la salle de restauration

13h00 -14h00 : Temps calme (jeux de société, lecture, activités. Manuelles calmes,) ou sieste pour maternelle (PS et/ou MS)

14h00- 16h00 : Activités (artistiques, sportives ou culturelles)

16h00 -16h30 : goûter

16h30 -17h : Temps libre

17h -18h15 : Départ échelonné des enfants

Effectifs périscolaires :

Matin, Midi et soir

Ecoles	Temps	Moyenne
Avully		
	Matin	20
	Midi	97
	Soir	40
Marais		
	Matin	30
	Midi	165
	Soir	49
Vincy		
	Matin	27
	Midi	117
	Soir	48

Mercredis

Ecoles	Temps	Moyenne
Marais		
	Matin	20
	Journée	37

Fréquentation : 154 enfants le mercredi matin / 159 enfants le mercredi journée

3.2) Le temps extrascolaire

L'accueil de loisirs est mis en place à chaque période de vacances scolaires (sauf aux vacances de Noël et les 15 premiers jours d'août).

Il accueille les enfants de 3 à 15 ans et l'inscription se fait à la journée.

Les horaires d'accueil sont les suivants :

- ➡ L'arrivée des enfants s'effectue de 7h45 à 9h
- ➡ Le départ des enfants s'effectue à partir de 17h jusqu'à 18h15, horaire de fermeture du centre



Pour chaque période de vacances scolaires, une plaquette est élaborée en amont par les animateurs.

Les enfants sont répartis selon leur âge

Les 3-5 ans
 Les 6-7 ans
 Les 8-10 ans
 Les 11-15 ans

Petites vacances (Toussaint 2025 / Hiver 2026 / Printemps 2026)

Lieux	Temps	Moyenne
Ecole du Marais / Salle G.DAVIET / Espace 2000	Journée	71

Été 2025

Lieux	Temps	Moyenne
Ecole du Marais / Salle G.DAVIET / Espace 2000	Journée	76

Fréquentation

Vacances scolaires	Été 2025	Toussaint 2025	Hiver 2026	Printemps 2026
Nbre d'enfants	280	209	176	183

3.3) Les horaires périscolaires et extrascolaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	7h30-8h20	7h30-8h20	7H45-18H15 (Accueil de loisirs)	7h30-8h20	7h30-8h20
MIDI	11h30-13h20	11h30-13h20		11h30-13h20	11h30-13h20
SOIR	16H30-18H30	16H30-18H30		16H30-18H30	16H30-18H30

3.4) Les tarifs

Tarifs de l'accueil périscolaire

Quotient familial	Périscolaire matin et soir (à partir de 17h00) Tarif au quart d'heure	Restauration scolaire
Jusqu'à 800 €	0,60 €	4,75 €
801 € - 2000 €	0,65 €	4,90 €
> 2000 €	0,70 €	5,15 €
> 2500 € + extérieurs à la Balme de Sillingy	0,70 €	5,15 €

- ↳ Service PAI : 2,70 €
- ↳ Tarif cantine majoré : 8 €
- ↳ Pénalité garderie : 1,20 €
- ↳ Pénalité retard garderie : 10 €

Tarifs de l'accueil périscolaire (mercredi)

Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi ½ journée (jusqu'à 13h)
Jusqu'à 800 €	8 €	6 €
801 € - 1500 €	15 €	9 €
1501 € - 2500 €	21,50 €	13 €
> 2500 € + extérieurs à la Balme de Sillingy	27 €	17 €

Tarifs de l'accueil extrascolaire

Quotient familial	La journée
Jusqu'à 900 €	9 €
901 € - 1500 €	15 €
1501 € - 2500 €	21,50 €
> 2500 €+ extérieurs à la Balme de Sillingy	27€

Engagement et citoyenneté

Conseil Municipal Jeune (CMJ)

Le CMJ rassemble 21 jeunes élus de CM1-CM2, issus des trois groupes scolaires. Organisés en quatre commissions (Sports et loisirs, Vie locale - Environnement, Solidarité, Communication), ils portent des projets concrets pour la jeunesse, encadrés par les élus et le service jeunesse.

Objectifs du CMJ :

- Apprendre la citoyenneté et la gestion d'un budget.
- S'impliquer dans la vie locale et dialoguer avec les représentants politiques.
- Développer l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.

Les Chantiers éducatifs



Tous les ans, pendant la première semaine des vacances de printemps, la commune organise des chantiers éducatifs à destination des jeunes Balméens de 14 à 17 ans.

Une opportunité unique pour s'impliquer dans des projets locaux, découvrir les métiers des espaces verts et du bâtiment et vivre une première expérience professionnelle.

Les chantiers éducatifs sont organisés par le service jeunesse et encadrés par un animateur en partenariat avec des agents des services techniques et bâtiments ainsi qu'avec l'association PASSAGE.

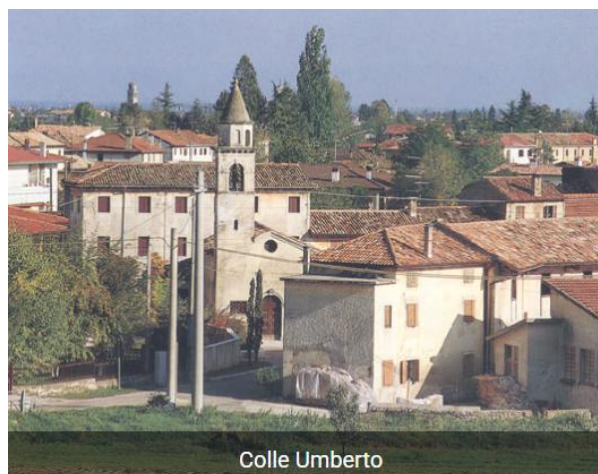
Les missions confiées peuvent être variées :

- Entretien des espaces verts
- Nettoyage d'équipements municipaux (gradin de la halle Roger Dumas, ...)
- Petits travaux de peinture ou de rénovation

Jumelages et partenariats

⇒ Colle Umberto (Italie, Vénétie) : Jumelage depuis 1984.

⇒ Le Pays des Abers (Bretagne) : Charte d'amitié avec Bourg-Blanc et Coat-Méal.



Colle Umberto

Événements et animations

De nombreux événements tout au long de l'année :

Événement	Période	Description
Festival des Arts Scéniques	Mars	Une semaine de spectacles avec une dizaine de troupes, incluant une soirée d'inauguration gratuite.
Fête des familles	Mai	Journée festive au bord du lac, avec animations, ateliers sportifs et une course colorée.
Fête du Lac	Début juillet	BOUM du CMJ, feu d'artifice et soirée dansante.
Foire de la Bathie	Dernier dimanche d'octobre	Foire agricole, vide-greniers, fête foraine et stands de producteurs locaux.
Marché de Noël	Décembre	Ambiance chaleureuse et artisanale.

Le diagnostic territorial

1) Diagnostic Externe (Territoire)

a) Les opportunités

Géographie et cadre de vie

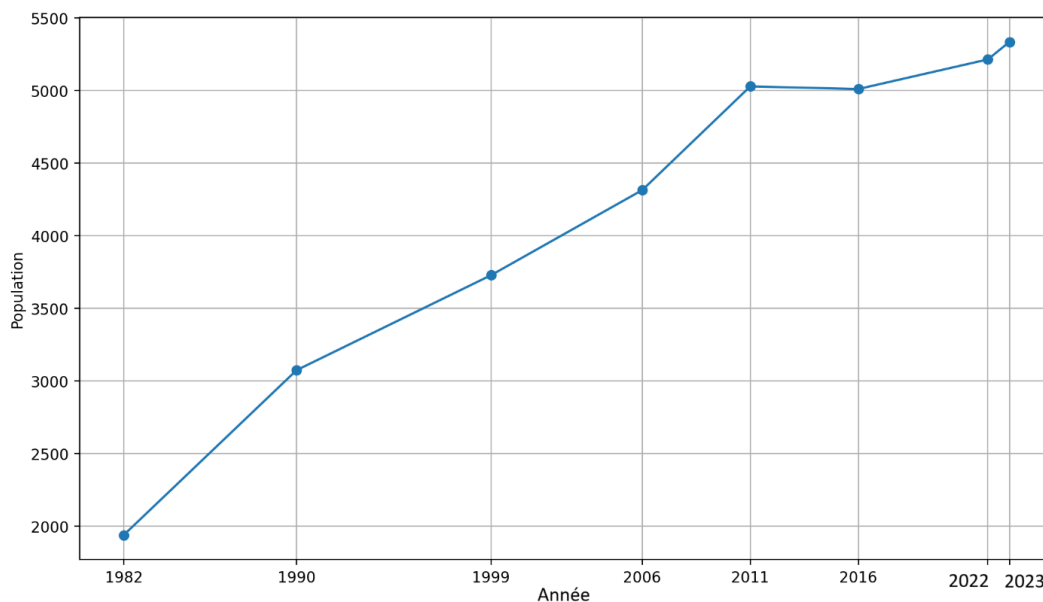
- ✓ Localisation stratégique : Située sur l'axe Annecy – Bellegarde, à proximité des bassins économiques d'Annecy et de Genève.
- ✓ Cadre naturel attractif : Entre la montagne de la Mandallaz et le plan d'eau du Tornet, propice aux activités de plein air, aux mobilités douces et à la détente.
- ✓ Appartenance à la CCFU : Communauté de Communes Fier et Usses, regroupant 7 communes.



Population

✓ Dynamique démographique : Population en légère augmentation.

Année	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022	2023
Population	1 940	3 075	3 729	4 315	5 029	5 011	5 215	5 336



✓ Vieillessement de la population

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	5 029	100,0	5 011	100,0	5 215	100,0
0 à 14 ans	1 159	23,0	1 064	21,2	1 049	20,1
15 à 29 ans	943	18,8	871	17,4	868	16,6
30 à 44 ans	1 200	23,9	1 086	21,7	1 094	21,0
45 à 59 ans	1 053	20,9	1 068	21,3	1 026	19,7
60 à 74 ans	546	10,9	746	14,9	871	16,7
75 ans ou plus	128	2,5	176	3,5	307	5,9

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Les 60 à 74 ans augmentent de manière significative, passant de 10,9 % en 2011 à 16,7 % en 2022. Cette hausse est encore plus marquée pour les 75 ans ou plus, dont la proportion a plus que doublé, passant de 2,5 % à 5,9 %.

Les jeunes de 0 à 14 ans diminuent régulièrement, passant de 23,0 % en 2011 à 20,1 % en 2022. De même, les 15 à 29 ans voient leur proportion reculer, passant de 18,8 % à 16,6 % sur la même période. Ces évolutions traduisent une diminution relative des populations les plus jeunes.

✓ Évolution des structures familiales :

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Nombre d'enfants	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	1 464	100,0	1 500	100,0	1 553	100,0
Aucun enfant	608	41,5	645	43,0	721	46,5
1 enfant	360	24,6	400	26,7	321	20,6
2 enfants	396	27,0	315	21,0	386	24,8
3 enfants	88	6,0	115	7,7	95	6,1
4 enfants ou plus	12	0,8	25	1,7	30	1,9

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

La part des familles sans enfant a augmenté de manière continue, passant de 41,5 % en 2011 à 46,5 % en 2022. Elle représente désormais la catégorie la plus importante.

Les familles avec un enfant, leur part augmente dans un premier temps entre 2011 et 2016, passant de 24,6 % à 26,7 %, avant de diminuer nettement pour atteindre 20,6 % en 2022.

Les familles avec deux enfants connaissent une évolution plus contrastée : leur part diminue entre 2011 et 2016 (de 27,0 % à 21,0 %), puis remonte à 24,8 % en 2022. Les familles nombreuses demeurent minoritaires. La part des familles avec trois enfants évolue peu sur la période, tandis que celle des familles ayant quatre enfants ou plus augmente progressivement, passant de 0,8 % à 1,9 %, sans toutefois représenter une part significative.

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	1 464	100,0	1 500	100,0	1 553	100,0
Couples avec enfant(s)	772	52,7	700	46,7	671	43,2
Familles monoparentales	144	9,8	230	15,3	225	14,5
Hommes seuls avec enfant(s)	32	2,2	25	1,7	45	2,9
Femmes seules avec enfant(s)	112	7,7	205	13,7	180	11,6
Couples sans enfant	548	37,4	570	38,0	656	42,3

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Les couples avec enfant(s) recule de manière continue : il représentait 52,7 % des familles en 2011 contre 43,2 % en 2022.

Les familles monoparentales connaissent une progression marquée entre 2011 et 2016, passant de 9,8 % à 15,3 %, avant de se stabiliser légèrement à 14,5 % en 2022.

Les couples sans enfant enregistrent une hausse régulière, passant de 37,4 % en 2011 à 42,3 % en 2022. Ils occupent désormais une place presque équivalente à celle des couples avec enfant(s).

Économie et emploi

- ✓ Tissu économique dynamique :
 - Forte présence des commerces, transports, services, administration publique, enseignement, santé et action sociale.
 - Proximité des pôles d'emploi majeurs (Annecy, Genève).
- ✓ Développement des commerces de proximité : Chef-lieu et zone de Vincy.

Scolarité et enfance

- ✓ Temps scolaire : 3 groupes scolaires (4 écoles) répartis sur le territoire.
- ✓ Offre périscolaire et extrascolaire diversifiée : Accessible à toutes les familles.

Infrastructures et services

- ✓ Équipements : Salle G. Daviet, La halle Roger Dumas, Agorespace, Salle de spectacle, City stade, Pumptrack, etc.
- ✓ Services publics de proximité : France Services, la Poste, Crèche intercommunale, la Médiathèque, la Micro-folie.
- ✓ Transports : Nouvelle ligne SIBRA et ligne Y22

Depuis le 1er septembre 2025, la nouvelle ligne 30 de la SIBRA connecte le territoire du Grand Annecy à celui de la communauté de communes Fier et Usses en desservant plusieurs pôles stratégiques, dont la commune de La Balme de Sillingy.
- ✓ Pôle médico-social : présent sur la commune

Vie sociale et associative

- ✓ Réseau associatif riche : Environ 40 associations culturelles, sportives et de loisirs.
- ✓ Événements et Dynamique locale : Festival des arts scéniques, marché hebdomadaire de producteurs locaux, la fête du lac, ...

b) Les Menaces

- ✓ Vieillesse de la population : Impact potentiel sur les dynamiques scolaires à moyen terme.
- ✓ Baisse des effectifs scolaires en 2026 -2027 : Fermetures de 2 classes (Ecole d'Avully et Ecole du Marais élémentaire).
- ✓ La prévision 2026 des effectifs scolarisés dans le département montre une évolution démographique négative de -724 élèves attendus, après une baisse de -554 élèves à la rentrée 2025.

✓ D'après la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), la France compterait 1 676 800 élèves de moins en 2035 qu'aujourd'hui dans les écoles, soit une **baisse de 14,2 % de la population scolaire**.

2. Diagnostic Interne (Service Scolaire – Jeunesse)

a) Les forces

Fonctionnement et ressources humaines du service

- ✓ Continuité éducative : Sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- ✓ Équipes formées : animateurs et ATSEM formés sur l'ensemble des temps de l'enfant.
- ✓ Accueil des familles : Physique et téléphonique, favorisant le lien et la confiance.
- ✓ Formation continue : Geste et posture, PSC1, laïcité, EPI, etc.

Partenariats et communication

- ✓ Relations avec les écoles : Conseil d'école, suivi des enfants.
- ✓ Interventions de la Police municipale : Prévention harcèlement, permis vélo, permis piéton.
- ✓ Collaboration avec des prestataires :
 - Mille et un repas pour les repas du midi.
 - Boulangerie "Les CoPains" pour le goûter périscolaire et extrascolaire.
- ✓ Outils de communication variés : Site internet, portail famille, panneaux lumineux, Facebook, bulletins municipaux.

b) les faiblesses

- ✓ L'offre pour la jeunesse : A développer.
- ✓ Liens insuffisants :
 - Entre les projets d'école et le projet périscolaire.
 - Avec le Pôle médico-social (PMS) : Manque de suivi des enfants en difficulté.
- ✓ Partenariats associatifs : Intégrer les associations sur les temps périscolaires et extrascolaires.
- ✓ Renforcer le lien avec la médiathèque et la Micro-folie sur les temps périscolaires (le mercredi) et extrascolaire.

Les orientations prioritaires du Projet Éducatif De Territoire

Axe 1 – Valorisation des ressources du territoire

Dans une logique de développement de la qualité éducative et de mobilisation des ressources locales, la collectivité va poursuivre les orientations suivantes :

- Poursuivre la professionnalisation des équipes en développant les actions de formation.
- Maintenir une politique d'accueil des stagiaires : les stages d'observation (4e, 3e et 2nde), les stages pratiques BAFA ainsi que les contrats d'apprentissage en alternance.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire : associations, familles, équipes enseignantes, service scolaire-jeunesse et services intras-municipaux.
- Développer des cycles d'activités sportives en partenariat avec les clubs locaux, notamment dans les disciplines du handball et du football.
- Valoriser le tissu économique local à travers des projets favorisant la découverte des métiers et la participation à des actions locales (décoration des vitrines, marché de Noël, etc.).
- Consolider les partenariats avec les prestataires extérieurs, notamment le Village du Fier.
- Finaliser, mettre en œuvre et faire vivre le futur Plan Mercredi 2027-2029 dans le respect de sa charte de qualité.
- Poursuivre les collaborations avec les partenaires institutionnels, notamment le SILA et la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU).

Favoriser l'accès de tous à la culture en développant les actions proposées dans le cadre des Micro-Folies.

- Valoriser les compétences des intervenants et des personnes ressource afin de garantir un accès équitable aux activités culturelles, sportives et de loisirs.
- Développer un secteur jeunes 11-15 ans afin de répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge.
- Mettre en place des actions intergénérationnelles favorisant les échanges entre les générations et le lien social sur le territoire.
- Créer une aire de jeux au hameau de Vincy afin de renforcer l'offre de loisirs de proximité et d'améliorer le cadre de vie des familles.

Axe 2 – La citoyenneté

Le PEDT vise à accompagner les enfants dans leur construction en tant que citoyens, acteurs de leur territoire et de la vie collective.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Encourager l'engagement citoyen des enfants à travers des projets portés par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), le banc de solidarité et toute autre action favorisant la participation.
- Développer la participation des enfants sur l'ensemble des temps éducatifs.
- Valoriser les initiatives des enfants en leur permettant d'être force de proposition et acteurs des projets.
- Renforcer les actions liées au devoir de mémoire et à la participation des enfants du CMJ et des écoles aux cérémonies commémoratives.
- Construire un objectif éducatif partagé autour de la citoyenneté avec les trois écoles du territoire.
- Améliorer la communication des actions du Conseil Municipal des Jeunes auprès des élèves grâce à différents supports : Petit Journal du CMJ, interventions dans les classes, panneaux d'information au sein des écoles.

Axe 3 – La prévention

Cet axe vise à développer une culture commune de la prévention, du respect de chacun et de la sécurité, en mobilisant l'ensemble des partenaires éducatifs et institutionnels.

Les orientations prioritaires sont les suivantes :

- Renforcer les liens entre les enfants du CMJ et les différents partenaires institutionnels (gendarmerie, police municipale, services de secours, élus, Sénat, 27^e Bataillon de Chasseurs Alpains, etc.) afin de sensibiliser les enfants aux missions de service public et à la citoyenneté.
- Développer les actions de prévention en partenariat avec les acteurs extérieurs du territoire.
- Mettre en œuvre un programme annuel d'interventions consacré à la prévention du harcèlement scolaire, en lien avec la police municipale.
- Former les personnels à la prévention (sécurité incendie et PPMS) et à la prise en charge des situations de harcèlement.
- Pérenniser les actions menées dans le cadre de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER), en partenariat avec la police municipale.
- Permettre aux enfants de mieux identifier les acteurs de la prévention et leurs missions.
- Prévenir et lutter contre toutes les formes d'incivilités afin de favoriser un climat éducatif serein et respectueux.

Poursuivre le fonctionnement du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), en lien avec les partenaires institutionnels, afin de renforcer la coordination des actions de prévention et de la sécurité sur le territoire.

Modalité d'évaluation des orientations prioritaires du Projet Éducatif De Territoire

Grille d'évaluation du PEDT

Axe 1 – Valorisation des ressources du territoire

Critères	Indicateurs	Évaluation / Observations
Professionnalisation des équipes	Nombre de formations / taux de participation des agents	
Partenariats locaux	Nombre de partenaires mobilisés	
Offre éducative	Nombre de cycles d'activités proposées (Pêche, danse, ...)	
Accessibilité culturelle et sportive	Taux de fréquentation des activités (Micro-folies, Handball, Football, ...)	
Accueil des stagiaires	Nombre de stagiaires accueillis	
Développement secteur jeunes	Nombre de jeunes inscrits 11-15 ans	
Intergénérationnel	Nombre d'actions intergénérationnelles organisées	
Équipements de loisirs de proximité	Réalisation d'une aire de jeux sur le hameau de Vincy.	

Axe 2 – La citoyenneté

Critères	Indicateurs	Évaluation / Observations
Participation des enfants	Nombre de projets initiés ou co-construits par les enfants	
CMJ	Nombre de réunions, d'actions et de projets menés par le CMJ	
Devoir de mémoire	Nombre d'interventions et d'actions menées dans les écoles	

Communication	Nombre et diversité des supports de communication diffusés / Temps de parole dans les classes	
Citoyenneté scolaire	Nombre d'interventions et d'actions menées dans les écoles et sur les temps périscolaires et extrascolaires autour des thématiques : prévention, développement durable, valeurs républicaines, etc.	

Axe 3 – La prévention

Critères	Indicateurs	Évaluation / Observations
Actions de prévention	Nombre d'interventions de prévention et nombre d'exercices réalisés (sécurité incendie, PPMS)	
Harcèlement scolaire	Nombre d'intervention de la PM dans les classes	
Partenariats institutionnels	Nombre d'actions conduites avec des partenaires institutionnels	
APER	Nombre d'intervention de la PM dans les classes	
Incivilités	Nombre de signalements	
CISPD	Nombre de réunions et actions réalisées	

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé d'élus de la commission jeunesse et scolaire, de la direction générale, du directeur du service enfance, jeunesse et éducation, une directrice des écoles de la commune, de représentants des parents d'élèves ainsi que des partenaires institutionnels (EN, CAF et SDJES 74)

Il constitue l'instance de gouvernance du Projet Éducatif Territorial. À ce titre, il examine les propositions issues des travaux menés, valide les orientations stratégiques et décide des actions à mettre en œuvre afin de garantir la cohérence et la qualité du projet.

Annexe 2 à la délibération n° 2026-088

Approbation du projet éducatif territorial (PEdT 2027 – 2029) et
du Plan mercredi (2027-2029)

Plan mercredi

Plan Mercredi 2027 - 2029

Collectivité territoriale porteur du projet : Mairie de la Balme de Sillingy
13, route de Choisy
74 330 La Balme de Sillingy

Représentée par : Mme MUGNIER Séverine, Maire

Nom et prénom du correspondant : PILLIARD Stéphane
Fonction : Directeur du service enfance, jeunesse et éducation
Téléphone : 06 84 81 13 07
Adresse électronique : spilliard@labalmedesillingy.fr

TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNEES

Le centre de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 10 ans chaque mercredi, de 7h45 à 18h15.

Organisation par tranches d'âge

Les enfants sont répartis en trois groupes :

3-5 ans
6-7 ans
8-10 ans

Lieu d'accueil

Les activités se déroulent dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire du Marais, situés :

Rue Umberto Collé – Chef-lieu, 74330 La Balme de Sillingy.

Organisation

Demi-journée le matin : de 7h45 à 13h (repas inclus) ;
Journée complète : de 7h45 à 18h15.

Équipe d'animation

L'équipe, pérenne et stable toute l'année, entretient un lien régulier avec les enseignants et les parents, favorisant ainsi une continuité éducative.

Organisation scolaire

La commune de La Balme de Sillingy, organisée autour de trois hameaux, compte quatre écoles :

École du Marais (chef-lieu, maternelle et élémentaire) ;
École d'Avully (hameau d'Avully) ;
École de Vincy (hameau de Vincy).

	Année scolaire 2022 - 2023	Année scolaire 2023 - 2024	Année scolaire 2024 - 2025	Année scolaire 2025 - 2026
Ecole d'Avully	135	129	133	136
Ecole maternelle du Marais	93	90	81	88
Ecole élémentaire du Marais	165	171	165	167
Ecole de Vincy	142	142	141	147
Total	535	532	520	538

Répartition des élèves pour l'année 2026-2027

Total : 508 élèves répartis dans les écoles publiques de la commune.

- ✓ **École d'Avully** : 116 élèves (23% du total)
- ✓ **École de Vincy** : 143 élèves (28% du total)
- ✓ **École élémentaire du Marais** : 150 élèves (29% du total)
- ✓ **École maternelle du Marais** : 99 élèves (19% du total)

LES AXES DU PLAN MERCREDI :

1/ La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Le centre de loisirs de la Balme de Sillingy s'inscrit dans une démarche éducative globale, visant à assurer une continuité et une cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant : scolaire, périscolaire et familial.

Objectifs

Permettre à l'enfant de vivre chaque temps (école, loisirs, famille) comme un maillon complémentaire de son développement.

Renforcer les liens entre les acteurs éducatifs : Collaborer étroitement avec les enseignants, les parents et les animateurs pour offrir un cadre cohérent et bienveillant.

Moyens mis en œuvre

Équipe d'animation permanente :

Dans un souci de continuité éducative, la commune a fait le choix de maintenir une équipe d'animation permanente sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires.

Cette stabilité favorise la professionnalisation des interventions, une meilleure connaissance des enfants et des familles ainsi qu'un suivi individualisé de chaque enfant.

La stabilité des équipes d'animation favorise également l'établissement d'une relation de confiance avec les équipes enseignantes et les familles, permettant un meilleur suivi des enfants et une communication fluide entre l'ensemble des acteurs éducatifs.

Le projet pédagogique :

Le projet pédagogique du centre de loisirs s'inscrit en cohérence avec les écoles de la commune autour d'objectifs communs :

- Le respect du rythme de l'enfant ;
- Le développement de la socialisation et de l'autonomie ;
- L'ouverture culturelle et la curiosité ;
- L'éducation à la citoyenneté ;
- La transmission des valeurs de solidarité, de respect, de tolérance et de partage ;
- L'apprentissage de la vie en collectivité ;
- Le renforcement des liens avec les familles.

Échanges réguliers :

	MERCREDI 29/04	MERCREDI 6/05	MERCREDI 13/05	MERCREDI 20/05	MERCREDI 27/05
3-5 ANS LE PRINTEMPS	"LE PAPILLON DU PRINTEMPS" (PAPILLON FLEURS)	"JE PLANTE LES RADIS" (TRESSAGE MANUEL)	"LA RUCHE EN FOLIE" (ACTIVITÉ SUR LES ABEILLES)	"LE BOUQUET DES BEAUX JOURS" (MANUEL)	"BALADE AU LAC" (JEUX ET PLANTATIONS)
6-7 ANS LES AVENTURIERS DU SOLEIL	"MON ARROSOR FLEURI" (SPORT)	"L'ENVOI DES ABEILLES" (SPORT)	"PETIT BATEAU" (MANUEL)	"LES AVENTURURES DU SABLE CHAUD" (SPORT)	"DESSINE TON VOYAGE" (MANUEL)
8-10 ANS LES ALIENS	"RONDE EN LAMPE" (ACTIVITÉ SPORTIVE)	"L'AMOTIF LAMPE" (SPORT)	"COURSE SOLAIRE" (SPORT)	"PLAGE ET SUNSHINE" (MANUEL)	"BIEN ET SOLEIL" (SPORT)
	"LES ABEILLES VOLEUSES" (SPORT JEU)	"LA GRANDE AVENTURE" (SPORT JEU)	"DÉFIS À LA PLAGE" (GRAND JEU)	"PYRAMIDE DU SOLEIL" (SPORT JEU)	"LE TRÉSOR DU PIRATE" (GRAND JEU)
	CYCLE DE TCHOUKBALL (ACTIVITÉ SPORTIVE)	CYCLE DE TCHOUKBALL (ACTIVITÉ SPORTIVE)	CYCLE DE TCHOUKBALL (ACTIVITÉ SPORTIVE)	CYCLE DE TCHOUKBALL (ACTIVITÉ SPORTIVE)	CYCLE DE TCHOUKBALL (ACTIVITÉ SPORTIVE)
	MARS ATTAQUE (GRAND JEU)	MARTIENS VS LUMIÈRE (GRAND JEU)	RETROUVE LE VAISSEAU D'ÉTÉ (GRAND JEU)	LA GUERRE DES ÉTOILES (GRAND JEU)	OPÉRATION ZONE 51 (GRAND JEU)

POUR LES 3-5 ANS, UNE ACTIVITÉ (MANUEL, JEU, JEU DE SOCIÉTÉ...) EST PRÉVUE APRÈS LA SIESTE LES APRÈS-MIDI.

- Pour garantir des activités de qualité, adaptées aux besoins et au rythme de chaque enfant, l'équipe d'animation se réunit deux fois par semaine.

Ces temps d'échange permettent l'élaboration des projets d'activités ;
 L'échange autour des difficultés rencontrées ;
 L'adaptation des pratiques pédagogiques ;
 La préparation des cycles d'animation.

L'équipe d'animation présente des compétences complémentaires dans les domaines sportifs, culturels et manuels, favorisant une offre d'activités variée.

- Renforcer le lien avec les enseignants : échanges réguliers pour assurer une cohérence éducative entre les temps scolaire et périscolaire.

Autonomie des enfants de grandes sections :

A la fin de l'année scolaire, un accompagnement spécifique à l'autonomie des enfants de grande section est mis en œuvre.

Les restaurants scolaires étant équipés de self-service, les élèves de grande section, utilisent progressivement ce dispositif sous l'accompagnement des ATSEM.

Cette organisation favorise l'apprentissage de la vie collective, la responsabilisation des enfants ainsi qu'une sensibilisation à l'éducation au goût et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les enfants participent également au tri des déchets alimentaires, dans le cadre de l'engagement communal en faveur du dispositif « zéro gaspillage ».

Dans la continuité de cette démarche, les élèves de grande section accèdent, après le repas, à la cour de l'école élémentaire afin de se familiariser avec leur futur environnement scolaire. Cette organisation contribue au développement de leur autonomie et facilite la transition entre les différents cycles éducatifs.

Les retours des équipes enseignantes sur cette initiative sont particulièrement positifs.

Intervention de la police municipale :

Plusieurs actions partenariales illustrent cette cohérence éducative. Ainsi, la police municipale intervient, en lien avec les écoles dans le cadre de l'APER et du dispositif « Savoir rouler ». De même, des interventions de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement scolaire sont organisées pour les élèves de CM2.

Médiathèque et Micro-folie

La commune veille à offrir un accès à la culture pour tous les enfants, grâce à la médiathèque et la Micro-Folie.

Ces dispositifs culturels sont mis gracieusement à la disposition des trois groupes scolaires ainsi que sur le centre de loisirs du mercredi. La bibliothécaire et la médiatrice Micro-Folie peuvent accueillir les enfants à l'Espace 2000 ou se déplacer dans les écoles ou au centre de loisirs.

Cette offre, riche et variée, est conçue en collaboration avec les enseignants pour s'adapter aux programmes scolaires et ainsi qu'avec les animateurs pour être en cohérence avec les thématiques des activités proposées.

En 2025, plus d'une cinquantaine de médiations Micro-Folie ont été organisées pour les élèves de la commune, et la médiathèque a accueilli 160 classes au cours de l'année.

Les conseils d'école

L'adjoint au Maire aux affaires scolaires et de la jeunesse ainsi que le directeur du service enfance-jeunesse et éducation participent aux conseils d'école, favorisant ainsi les échanges entre les équipes éducatives, les enseignants et les animateurs. Cette coopération est également entretenue au quotidien par des échanges réguliers par courriel ou téléphone.

Bénéfices pour l'enfant

Sécurité moral et affective : Un cadre connu et rassurant, avec des repères clairs.

Développement harmonieux : Des apprentissages complémentaires (sociaux, culturels, artistiques, ...) tout au long de la journée.

Cette approche permet à chaque enfant de grandir en confiance, dans un environnement où tous les temps de sa journée contribuent à son épanouissement.

2). L'accueil de tous les publics

a) L'accueil des enfants en situation de handicap

Dans le cadre des différents temps d'accueil, la commune mène une réflexion constante sur l'inclusion des enfants en situation de handicap et sur les moyens à mobiliser afin de garantir un accueil adapté et sécurisé.

Les équipes éducatives ont engagé un travail d'analyse des difficultés rencontrées et des solutions envisageables afin d'anticiper les besoins spécifiques des enfants concernés.

La démarche d'accueil repose sur plusieurs étapes :

- Une première rencontre avec la famille et l'enfant afin de présenter le fonctionnement du centre et d'identifier les adaptations nécessaires ;
- Une présentation de la situation de l'enfant à l'équipe d'animation afin d'adapter les postures professionnelles et les modalités d'accompagnement ;
- La désignation, lorsque cela est possible, d'un animateur référent volontaire ;
- La mise en place de formations adaptées pour les équipes ;
- Un suivi régulier avec la famille et, si nécessaire, avec les professionnels intervenant auprès de l'enfant et les équipes enseignantes.

Cette coopération entre les différents partenaires constitue un élément essentiel pour garantir une inclusion réussie.

b) Le développement de la mixité sociale

La commune veille ainsi à proposer un accueil de qualité, fondé sur des activités diversifiées et accessibles à tous les enfants.

Le centre de loisirs participe au développement de la mixité sociale en accueillant les enfants issus des trois groupes scolaires de la commune : les écoles du Marais, d'Avully et de Vincly.

Cet accueil commun permet de réunir des enfants provenant de différents secteurs géographiques, environnements sociaux et habitudes de vie, favorisant ainsi les rencontres, les échanges et l'apprentissage du vivre-ensemble.

À travers les activités proposées, les temps de jeux, les repas et les projets collectifs, les enfants apprennent à se connaître en dehors du cadre scolaire habituel. Cette organisation contribue à développer des valeurs essentielles telles que le respect des autres, la tolérance, l'entraide et la coopération.

Cela permet également de lutter contre les phénomènes d'isolement ou de repli par école ou par quartier (Hameau).

Les enfants découvrent de nouvelles personnalités, créent de nouvelles amitiés et développent leur capacité d'adaptation au sein d'un collectif élargi.

Le centre de loisirs constitue ainsi un espace éducatif privilégié favorisant l'égalité d'accès aux activités, la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à une même commune.

Cette dynamique collective contribue à renforcer les liens entre les familles et participe aux objectifs éducatifs du Projet Éducatif de Territoire (Pedt).

Par ailleurs, dans le cadre de la restauration scolaire, des repas sans porc sont proposés et les Projets d'Accueil Individualisés (PAI) sont mis en œuvre en lien avec les familles, les équipes enseignantes, les professionnels de santé et les agents municipaux.

c) La politique tarifaire

Tarifs de l'accueil périscolaire

Quotient familial	Périscolaire matin et soir (à partir de 17h00) Tarif au quart d'heure	Restauration scolaire
Jusqu'à 800 €	0,60 €	4,75 €
801 € - 2000 €	0,65 €	4,90 €
> 2000 €	0,70 €	5,15 €
> 2500 € + extérieurs à la Balme de Sillingy	0,70 €	5,15 €

↳ Service PAI : 2,70 €

↳ Tarif cantine majoré : 8 €

↳ Pénalité garderie : 1,20 €

↳ Pénalité retard garderie : 10 €

Tarifs de l'accueil périscolaire (mercredi)

Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi ½ journée (jusqu'à 13h)
Jusqu'à 800 €	8 €	6 €
801 € - 1500 €	15 €	9 €
1501 € - 2500 €	21,50 €	13 €
> 2500 € + extérieurs à la Balme de Sillingy	27 €	17 €

Tarifs de l'accueil extrascolaire

Quotient familial	La journée
Jusqu'à 900 €	9 €
901 € - 1500 €	15 €
1501 € - 2500 €	21,50 €
> 2500 €+ extérieurs à la Balme de Sillingy	27€

c) La politique d'information

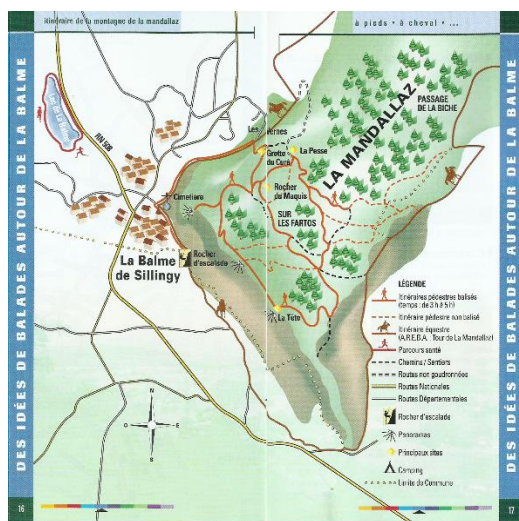
La commune dispose de plusieurs outils de communication permettant d'assurer une information régulière des familles :

- ✓ Le site internet communal, qui centralise l'ensemble des documents administratifs et informations utiles ;
- ✓ Le panneau lumineux municipal ;
- ✓ La page Facebook de la commune ;
- ✓ Les publications municipales distribuées en version papier ;
- ✓ Le portail famille dédié aux inscriptions et aux échanges avec les usagers ;
- ✓ L'ENT de l'école Élémentaire du Marais.

Le service communication accompagne quotidiennement le service scolaire-jeunesse dans la conception des supports d'information.

3). La mise en valeur des richesses du territoire

a) La découverte du territoire communal



La commune de La Balme de Sillingy bénéficie d'un environnement naturel particulièrement riche comprenant notamment la montagne de la Mandallaz, le domaine du lac, le centre-bourg ainsi que des infrastructures favorisant les mobilités douces.

La localisation centrale du centre de loisirs facilite les déplacements à pied ou à vélo et permet l'organisation régulière d'activités de découverte du territoire :

- ➡ Randonnées ;
- ➡ Courses d'orientation ;
- ➡ Rallyes découverte ;
- ➡ Jeux de piste ;
- ➡ Animations sportives et environnementales.

Ces actions ont pour objectif de sensibiliser les enfants à leur environnement naturel, patrimonial et historique.

b) Le rôle des associations et des partenaires locaux

Le tissu associatif communal constitue un partenaire essentiel dans le développement des activités éducatives proposées aux enfants.

Différentes interventions sont organisées tout au long de l'année :

Initiations à la pêche ; Interventions sportives (Escalade, ...) ; Ateliers culturels et artistiques (la Médiathèque et la Micro-folie).

Dans le cadre de la réécriture du PEDT et du Plan Mercredi, une concertation sera engagée avec plusieurs associations communales afin d'élargir les partenariats éducatifs.

Par ailleurs, des projets d'échanges intergénérationnels sont actuellement en cours de réflexion avec les résidents des foyers de vie des Roseaux et des Iris.

Ces temps de rencontre auront pour objectif de sensibiliser les enfants au handicap, de favoriser l'acceptation des différences et de promouvoir les valeurs de tolérance, de respect et de solidarité.

Enfin, la commune souhaite développer des partenariats avec les commerçants et artisans locaux afin de permettre aux enfants de découvrir différents métiers et savoir-faire du territoire.

Ces collaborations contribueront à renforcer les liens entre les enfants et les acteurs économiques locaux tout en participant à leur ouverture sur leur environnement communal.

IV. Le développement d'activités éducatives de qualité

a) Le fonctionnement du centre de loisirs

Le fonctionnement du centre repose sur une démarche favorisant le libre choix des activités par les enfants. Chaque matin, plusieurs activités sont proposées dans différents domaines et les enfants s'y inscrivent librement via un tableau de présentation.

Cette organisation favorise :

- ↳ L'autonomie ;
- ↳ L'épanouissement personnel ;
- ↳ L'implication de l'enfant dans ses choix d'activités.

Les activités sportives sont organisées sous forme de cycles de six séances permettant une progression pédagogique et une valorisation des acquis des enfants.

Les activités manuelles s'inscrivent également dans une logique de projet en lien avec les temps forts et événements de la commune.

Les après-midis sont consacrés à des grands jeux, sorties et activités collectives favorisant la découverte du territoire, la coopération et la convivialité.

Le centre de loisirs participe également à des actions citoyennes telles que les opérations de nettoyage de la nature ou certaines activités du Conseil Municipal Jeunes.

b) L'organisation des activités

Les animateurs construisent leurs projets d'animation autour de cycles pédagogiques favorisant l'évolution progressive des apprentissages.

Les contenus sont régulièrement adaptés en fonction des besoins, des capacités et des attentes des enfants.

Des intervenants extérieurs peuvent également être mobilisés afin d'enrichir l'offre éducative, notamment dans les domaines artistiques, culturels et linguistiques.

c) Le respect du rythme de l'enfant

Le centre de loisirs accueille les enfants de 7h45 à 18h15.

Les temps d'accueil du matin et de fin de journée sont organisés autour d'activités libres et calmes.

Une attention particulière est portée au respect du rythme des plus jeunes enfants, notamment pour les 3-5 ans :

- Temps de repas adaptés ;
- Temps de sieste ;
- Réveils échelonnés ;
- Activités adaptées aux capacités d'attention et de motricité.

Pour les autres tranches d'âge, des temps calmes sont également prévus avant et après les activités.

Lors des sorties extérieures, les organisations sont adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.

Conclusion

Le Plan Mercredi s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet Éducatif de Territoire de la commune. Il vise à promouvoir le vivre-ensemble, le respect des règles collectives, l'ouverture aux autres ainsi que la découverte du territoire communal à travers des projets éducatifs variés.

Le développement de partenariats durables avec les associations, les acteurs institutionnels, les commerçants et les structures locales constitue un axe fort de cette démarche.

L'enfant demeure au cœur du dispositif éducatif mis en œuvre par la collectivité. À travers les différentes